



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION RÉGULIÈRE
le mardi 15 mai 2018, 19 h 00
SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
 René Beaulne, Conseiller

 Chantal Galipeau, Conseillère
 Jeanne Doucet, Conseillère
 Jean-Claude Delorme, Conseiller
 Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Absent: Benoit Lamarche, Conseiller

Personnel présent: Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim
 Carole Lortie, Secrétaire administrative
 Valérie Parisien, Trésorière
 Dominic Côté, Directeur des incendies

Personnel absent: Marc Daigneault, Directeur général - Greffier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée est appelée à l'ordre par le président à 19h27.

Résolution 2018-280

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-281

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

3.1 **Jean-Pierre Cadieux - Comptes payable en date du 10 mai 2018**

Il est propriétaire du compte fournisseur CADI004.

4. RAPPORT DU MAIRE

Le Maire présente son rapport au Conseil.

Le Maire a aussi eu des discussions avec des résidents et les chefs de services concernant divers dossiers, fait une revue ainsi que la préparation de correspondance, traité de dossiers administratifs, ou des communications téléphoniques, et signé des chèques.

5. RÉUNIONS PUBLIQUES

Aucune.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 **Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil tenue le 1er mai 2018**

Résolution 2018-282

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 1er mai 2018 soit adopté.

Adoptée

6.2 **Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 1er mai 2018**

Résolution 2018-283

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 1er mai 2018 soit adopté.

Adoptée

7. DÉLÉGATIONS

7.1 **M. Chris Carrier - Présentation Fire Marque**

M. Carrier présente le programme Technologie d'indemnification de Fire Marque, un programme de rapports d'incendies, de collecte de données et d'interprétation des textes de polices d'assurance afin de maximiser les opportunités de facturer les compagnies d'assurances au nom du service d'incendies pour les coûts reliés aux interventions des services d'incendie en ce qui concerne les périls assurés.

7.2 M. Jean Veilleux et M. Maurice Benoit - Système d'aqueduc de Plantagenet

M. Maurice Benoit et M. Jean Veilleux discutent des volumes d'eau et d'infiltration reliés au bassin de rétention de Plantagenet.

La capacité maximale du bassin est de 561 mètres cubes par jour. Étant donné que la municipalité a fait son possible pour identifier les anomalies dans les plans de conception originaux, la municipalité n'a jamais eu à déverser par urgence ou hors de la pratique de deux fois par année.

La municipalité a donc reçu l'autorisation de dépasser la limite journalière, en autant que les mesures préventives existantes soient respectées.

Le maire remercie les invités de leur participation. M. Benoit rencontrera le maire afin de discuter d'options.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 Rapport URB-17-2018 - Demande de modification au Règlement de zonage no. 2009-50 (Dossier ZON-03-2018, M. René Harnish)

Résolution 2018-284

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande de modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet, dossier ZON-3-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour Monsieur René Harnisch, propriétaire, affectant la propriété située au 1231 Chemin Concession 10 à Curran, décrite comme étant une partie des Lots 11 et 12, Concession 9 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord qui a pour but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété de la zone «Agricole (A)» à la zone «Agricole – Exception 1 (A-1)» afin d'interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur la propriété.

Adoptée

8.2 Rapport URB-18-2018 - Demande d'autorisation (Dossier B-017-2018, Sylvain et Darquise Marleau)

Résolution 2018-285

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande d'autorisation, dossier B-017-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour les propriétaires, Monsieur Sylvain Marleau et Madame Darquise Marleau, affectant la propriété située au 821 Concession 10 – Alfred à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 8, Concession 9 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné

à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes – lot de surplus, sujet aux conditions suivantes :

1. Qu'une modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit obtenue pour interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur le lot détaché (A), dans le but d'en assurer la vocation exclusivement agricole.
2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur lot retenu (B) soient respectées telles que prescrites dans le Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet.
3. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la Concession 10 – Alfred, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre une emprise de 20.0 mètres tout le long de la partie détachée et de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).
4. Qu'un permis de construction soit émis afin de changer l'usage de la grange située sur le lot retenu (B). Elle doit servir de remise seulement.
5. Que les propriétaires soumettent leur choix, concernant les options qui s'offrent à eux, afin de mettre à jour la cédule d'évaluation relative au drainage, dans le but de répartir de façon équitable pour les deux parcelles les coûts de maintenance ultérieure du drain, une fois le morcellement de terrain complété.

Adoptée

8.3 Rapport URB-19-2018 - Upper Canada District School Board

Résolution 2018-286

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal considère la demande, pour une modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet et une modification au Plan officiel des aires urbaines du Canton d'Alfred et Plantagenet complète, et que le processus d'approbation se poursuive.

Adoptée

8.4 **Rapport URB-20-2018 - Pierre-Yves Delorme et Maryse Delorme**

Résolution 2018-287

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal considère la demande pour une modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet complète, et que le processus d'approbation se poursuive.

Adoptée

9. **RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES**

9.1 **Comptes payables en date du 10 mai 2018**

Jean-Pierre Cadieux declared a conflict on this item. (He is the owner of supplier account CADI004.)

Résolution 2018-288

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 10 mai 2018 soient adoptés.

Adoptée

9.2 **Rapport F-09-2018 sur les dépenses exclues du budget 2018**

Résolution 2018-289

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport F-09-2018, Rapport sur les dépenses exclues du budget 2018, soit adopté.

Adoptée

10. **RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun.

11. **RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun.

12. **RAPPORTS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES**

Aucun.

13. **RAPPORTS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION**

Aucun.

14. **RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION**

Aucun.

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

15.1 Rapport C-12-2018- Poste d'agent des communications

Résolution 2018-290

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

ATTENDU QUE le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet a approuvé la création du nouveau poste d'agent des communications par la résolution 2018-86.

ET ATTENDU QU' un panel fut mandaté d'un processus d'entrevues en date du 3 mai et qu'un consensus est atteint.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil procède à l'embauche de Mme Agata Michalska à titre d'agente des communications sur une base contractuelle à temps plein (35 heures par semaine) d'une année avec une possibilité de permanence en fonction du Groupe 5 de la grille salariale de base niveau 3 au salaire de 51 516,00\$.

Adoptée

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES

Aucun.

17. RAPPORTS DU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Aucun.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun.

19. RÈGLEMENTS

19.1 Règlement 2018-20 pour conclure une entente d'intervention échelonnée avec les CUPR.

L'adoption du Règlement numéro 2018-20 est reportée à la prochaine réunion régulière du Conseil.

19.2 Règlement 2018-51 pour amender le Règlement de zonage no. 2009-50

Résolution 2018-291

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement numéro 2018-51, un règlement pour modifier le Règlement de zonage, numéro 2009-50, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.3 Règlement 2018-58 pour établir les taux d'imposition

Résolution 2018-292

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement numéro 2018-58 pour établir les taux d'imposition pour 2018 soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.4 Règlement numéro 2018-60 pour réglementer les enceintes de piscines

Résolution 2018-293

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement numéro 2018-60 pour réglementer les enceintes de piscines soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Jacqueline Saumier, propriétaire du 208, rue Trillium depuis 5 ans, se plaint de l'emplacement des boîtes à ordures qui sont à être installés près de la clôture. Il y a des problèmes de senteur ainsi que d'insectes. Les membres du personnel concernés procéderont aux vérifications nécessaires pour rectifier la situation.

M. Dominique Perrier mentionne avoir consulté le site web par rapport au règlement sur les feux à ciel ouvert; il semblerait que plusieurs onglets sous le service de réglementation sont vides. L'administration s'occupe de vérifier la situation.

M. Stéphane Sarrazin, se renseigne au sujet de demandes d'installation de quatre enseignes d'arrêt à l'intersection des chemins Boundary et Lac George. On explique que cette intersection a trois enseignes d'arrêt; aucune enseigne ne sera installée sur le chemin Boundary en direction sud étant donné la côte, qui occasionnerait des problèmes aux automobilistes durant l'hiver.

M. Sarrazin demande des explications relativement aux paiements en lieu de taxes pour certaines propriétés institutionnelles, comparativement à certains commerces qui paient un montant plutôt élevé de taxes. On explique que les propriétés appartenues par le Gouvernement du Canada et de l'Ontario sont exemptées des taxes foncières, selon la Loi sur l'évaluation foncière L.R.O., chap. A.31. Nonobstant cette exemption, en contrepartie, un paiement tenant lieu d'impôts est versé afin de reconnaître que ces propriétés bénéficient des services municipaux offerts. Généralement, ces paiements équivalent à ce que la propriété aurait dû payer si elle n'avait pas été exemptée. Toutefois, certaines différences peuvent s'appliquer. Ces paiements sont répartis aux Comtés et aux conseils scolaires, comme toutes les taxes versées à la municipalité.

Rolland Labonté fait état d'un problème de pompe survenu sur sa propriété. Le maire indique qu'il faudrait aviser tous les propriétaires que le système a besoin d'être ramené à l'ordre; les réservoirs devraient être scellés, spécialement après 20 ans.

PAUSE

La réunion est ajournée à 21h36 et rouverte à 21h47.

21. MOTIONS

21.1 Dons - Budgets discrétionnaires

Résolution 2018-294

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Fernand Dicaire : 100 \$ du budget discrétionnaire des Comtés-Unis de Prescott et Russell au Concours de labour 2018;

René Beaulne : 50 \$ au Concours de labour 2018;

Chantal Galipeau : 50 \$ au Concours de labour 2018;

Jean-Claude Delorme : 50 \$ au Concours de labour 2018;

Jeanne Doucet : 50 \$ au Concours de labour 2018;

Jean-Pierre Cadieux: 50 \$ au Concours de labour 2018.

Adoptée

21.2 Système d'égouts de Plantagenet

Résolution 2018-295

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que les raccordements au système d'égouts de Plantagenet soient accordés sur une base de premier venu, premier servi.

Adoptée

21.3 Embauche d'un étudiant d'été

Résolution 2018-296

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Surintendant des Travaux publics soit autorisé d'embaucher un étudiant pour l'été.

Adoptée

21.4 Désignation d'événements communautaires - Vélo Québec et Festival de la Bine

Résolution 2018-297

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

ATTENDU que Vélo Québec a soumis une demande pour que leur événement "La Petite Aventure" soit reconnue comme étant une fête communautaire;
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal du Canton d'Alfred et Plantagenet reconnaisse "La Petite Aventure" en tant que fête communautaire.

Adoptée

Résolution 2018-298

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

ATTENDU QUE La Binerie de Plantagenet a soumis une demande pour que le "Festival de la Bine", leur événement annuel soit reconnu comme étant une fête communautaire;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal du Canton d'Alfred et Plantagenet reconnaisse le "Festival de la Bine" comme fête communautaire.

Adoptée

Résolution 2018-299

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal délègue la responsabilité de reconnaître les événements communautaires au greffier.

Adoptée

22. CORRESPONDANCE

Résolution 2018-300

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.3 soit reçue et classée.

Adoptée

23. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution 2018-301

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos à 20h50 afin de considérer les points 23.1 Adoption des procès-verbaux du Conseil en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.2 Rapport DG-9-2018 - Dossier de ressources en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.3 Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.4 Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.5 23.4 Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; et 23.6 23.4 Dossier de relations de travail en vertu des articles 239(2)(d)(e)(f) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée

Résolution 2018-302

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit rouverte au public à 21h47.

Adoptée

Résolution 2018-303

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le poste de Directeur général-greffier soit aboli et remplacé par un poste de greffier et que la procédure de recherche de candidats commence pour le poste de greffier ainsi que pour le poste de greffier-adjoint.

Adoptée

Résolution 2018-304

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la responsabilité de supervision des officiers à la réglementation soit assignée au Surintendant des Travaux publics, M. Roch Hébert.

Adoptée

24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL**24.1 Règlement numéro 2018-59 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 15 mai 2018.****Résolution 2018-307****Proposée par:** Jean-Claude Delorme**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

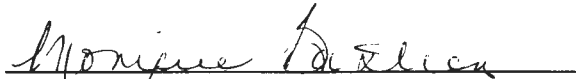
QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2018-59, un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 15 mai 2018, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée**25. CLÔTURE****Résolution 2018-308****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 22h45.

Adoptée

Fernand Dicaire, Président



Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim